



SYNDICAT CGT DES AGENTS TERRITORIAUX DE LA VILLE D'ALLONNES ET DU CCAS

ESPACE ELSA TRIOLET 3, IMPASSE DES ACACIAS- 72700 ALLONNES
e-mail : cgt.territoriaux@ville-allonnes.fr

Prime IFSE Votre avis compte !

Les négociations IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) avancent.

- En novembre 2025, la CGT a présenté à l'Autorité territoriale une proposition claire : une revalorisation de +25 % pour l'ensemble des catégories / groupes.
- En mai 2026, l'Autorité territoriale a présenté sa contre-proposition, avec une revalorisation différenciée (25 % pour la catégorie C, 15 % pour la catégorie B et 10 % pour la catégorie A).
- Le 25 mai, nous avons organisé une HMI ouverte à toutes et tous pour recueillir l'avis des collègues sur cette contre-proposition, 25 personnes étaient présentes et une grande majorité de catégorie C, un catégorie A et 2 catégorie B

Aujourd'hui, nous lançons une dernière consultation avant le CST, fin juin, où nous arrêterons notre position sur ce qui sera présenté en bureau municipal et potentiellement soumis ensuite au vote du conseil municipal. Cette consultation est donc déterminante : elle doit nous permettre de porter un avis qui colle à la réalité du terrain et aux attentes des agents.

Répondez à notre questionnaire !



<https://forms.gle/acUFLSLUiG3FCL4R6>

- Page 2 les détails des négociations
- Page 3 comprendre le fonctionnement de l'IFSE
- Page 4 Frise chronologique de nos négociations

JE LUTTE, JE ME SYNDIQUE, JE GAGNE AVEC LA CGT !

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Entreprise / Collectivité :

Code postal.....Ville.....

Tél. Courriel :

À remettre à un-e syndiqué-e CGT



@CGT_TX_ALLONNES

Ce qu'on a exigé dans la négociation IFSE :

Remettre les agents dans le bon groupe IFSE

On a exigé que les agents soient positionnés dans la bonne case IFSE, en fonction des critères du poste réellement occupé (et pas "au rabais").

Exemple

Responsable adjoint sur un poste de catégorie B : si les critères correspondent à B2, il ne doit pas rester en B3.

Le groupe IFSE doit suivre le poste, pas le grade

On a demandé que le groupe IFSE soit décorrélé du grade et qu'il corresponde d'abord au poste occupé et aux missions réellement exercées.

Exemple

Un agent de catégorie C qui occupe un poste de catégorie B doit bénéficier de l'IFSE du groupe B correspondant au poste, et non d'un groupe C "par défaut".

Maintien de l'exception dimanches / jours fériés

On a demandé de maintenir l'exception concernant les agents qui travaillent en rotation les dimanches et jours fériés.

L'Autorité territoriale s'est par ailleurs engagée sur une rétroactivité au 1er avril 2026, date anniversaire des 4 ans, pour la revalorisation.

IFSE : qui gagne quoi ?

La CGT est la seule organisation à avoir proposer une augmentation

Groupe	IFSE actuelle	PROPOSITION EMPLOYEUR		PROPOSITION CGT	
		Augmentation proposer par l'employeur	Base mensuel IFSE majorée	Augmentation par la CGT	Base mensuel IFSE +25%
A1	1 334,58 €	10%	1 468,04 €	25%	1 668,23 €
A2	1 167,50 €	10%	1 284,25 €	25%	1 459,38 €
A3	594,00 €	10%	653,40 €	25%	742,50 €
A4	536,80 €	10%	590,48 €	25%	670,94 €
B1	643,00 €	15%	739,45 €	25%	804,06 €
B2	472,80 €	15%	543,72 €	25%	590,94 €
B3	396,56 €	15%	456,04 €	25%	495,63 €
C1	306,58 €	25%	383,23 €	25%	383,23 €
C2	251,67 €	25%	314,59 €	25%	314,58 €
C3	189,17 €	25%	236,46 €	25%	236,46 €

Comprendre le fonctionnement de l'IFSE :

En 2021, la collectivité a classé l'ensemble des postes dans des groupes IFSE à partir des critères du poste (technicité, responsabilités, encadrement, habilitations, contraintes, etc.). Chaque groupe rassemble donc des postes comparables en termes de contenu et d'exigences.

Le problème, c'est qu'à l'intérieur d'un même groupe, les montants d'IFSE étaient parfois très différents d'un agent à l'autre, alors que la prime est censée être liée aux fonctions et sujétions du poste. Pour corriger ces écarts, on a retenu pour chaque groupe un montant repère : la médiane, autrement dit l'IFSE, ce que vous touchez actuellement. Concrètement, en 2021, tous les agents qui étaient en dessous de ce montant repère ont été remontés jusqu'à la médiane. Ceux qui étaient déjà au-dessus n'ont pas bougé. La médiane est ainsi devenue l'IFSE de référence unique du groupe y compris pour les nouvelles embauches.

Cette nouvelle IFSE de référence servira pour les prochaines négociations dans 4 ans. Celles et ceux qui seraient toujours au-dessus ne seront pas augmentés automatiquement cette fois-ci. Résultat : à chaque cycle, les écarts à poste comparable se réduisent progressivement, et on tend vers une IFSE identique pour des postes avec des fonctions ou sujétions équivalents.

COMMENT FONCTIONNE LA MÉDIANE IFSE ?

1 2021 : CONSTITUTION DES GROUPES

On classe tous les postes de la collectivité dans des **GROUPE**S IFSE en fonction des critères du poste :

- Technicité
- Encadrement
- Responsabilités
- Habilitations
- Contraintes, etc.

Exemple : GROUPE B2
Postes de contenu comparable

420 € 455 € 500 € 470 € 520 € ... 610 €

Dans un même groupe, les montants d'IFSE étaient très différents.
→ **Injuste pour une prime liée au poste !**

2 2021 : CALCUL DE LA NOUVELLE IFSE

On calcule la nouvelle IFSE de chaque groupe (le montant qui se situe au milieu des valeurs).

La nouvelle IFSE du groupe B2

500 €

C'est le montant de référence (la nouvelle IFSE) pour ce groupe.

3 2021 : MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE IFSE

Si un agent était **EN DESSOUS** de la nouvelle IFSE (ce qui n'est pas normal)

420 € → **500 €**

Il est augmenté jusqu'à la nouvelle IFSE.

La nouvelle IFSE du groupe B2 = **500 €**

Si un agent était **AU-DESSUS** de la nouvelle IFSE

610 € → **610 €**

Il ne bouge pas.

RÉSULTAT :

La nouvelle IFSE* devient la nouvelle IFSE de référence du groupe. Tous les agents sont au moins à ce montant, ceux qui étaient au-dessus gardent leur montant.

Objectif : réduire les écarts entre des postes équivalents.

* La nouvelle IFSE = le montant de référence (médiane du groupe).

4 À CHAQUE NÉGOCIATION QUADRIENNALE

On revalorise la nouvelle IFSE de chaque groupe.

Exemple : GROUPE B2

IFSE actuelle (2021) : **500 €**

Négociation : + X % (décision d'augmentation de la nouvelle IFSE)

NOUVELLE IFSE (2025) : **600 €**

On compare chaque agent à la nouvelle IFSE :

Si l'agent est en dessous de la nouvelle IFSE (ce qui n'est pas normal) : Il est augmenté jusqu'à 600 €

Si l'agent est au-dessus de la nouvelle IFSE : Il ne bouge pas. (Pas de baisse, pas d'augmentation automatique.)

EFFET À CHAQUE CYCLE :

Les écarts se réduisent progressivement et on tend vers une IFSE identique pour des postes équivalents.



EN RÉSUMÉ

On groupe les postes par critères objectifs.



On négociera un pourcentage d'augmentation en consultation avec les agents.



On remonte ceux qui sont en dessous, ceux du dessus ne bougent pas.



À chaque négociation quadriennale, on augmente l'IFSE et on réduit les écarts.

PS : chiffres non correspondants, pris à titre d'exemple

FRISE CHRONOLOGIQUE IFSE

AT : Autorité territoriale • CST : comité social territorial • CE : commission exécutive CGT •
AG : assemblée générale (syndiqué-es) • HMI : heure mensuelle d'information (syndicale)

2024

Déc. 2024

La CGT demande l'ouverture des négociations IFSE.

2025

Fév. 2025 (CE)

En commission exécutive CGT, débat et validation de la méthode de négociation.

Mars 2025

Groupe de travail CGT : construction de la proposition IFSE.

Juin 2025 (CE)

La CGT valide la proposition et relance officiellement la collectivité pour ouvrir les négociations.

Août 2025

Préavis de grève (10 septembre 2025) : la CGT revendique l'ouverture des négociations IFSE.

23/09/2025 (AG)

Débat avec les syndiqué-es sur la proposition IFSE portée par la CGT.

29/09/2025 (CST)

Inscription du point IFSE à l'ordre du jour, suite aux revendications et au préavis CGT.

13/10/2025 (CST)

Présentation de la méthodologie engagée autour de l'IFSE.

17/11/2025

La CGT présente à l'AT sa proposition : +25 % sur la médiane (base 2021) pour toutes les catégories / groupes.

Déc. 2025

Tractage et consultation des agents : présentation de la proposition CGT et recueil des retours.

2026

Fév. 2026

L'AT annule une réunion de travail et gèle les négociations au motif des élections municipales.

31/03/2026

Lettre ouverte au Maire : demande de dégeler les négociations et d'obtenir des éléments concrets (chiffrages, calendrier).

28/04/2026

Réunion de travail : reprise des échanges avec l'AT.

12/05/2026

L'AT présente le chiffrage de la proposition CGT et formule une contre-proposition.

25/05/2026 (HMI)

Heure mensuelle d'information ouverte à tous : consultation des agents sur la contre-proposition de l'AT.

01/06/2026

Réunion de travail : revue de critères / cases et demande d'un chiffrage comparatif clair (proposition CGT vs contre-proposition AT).